

COMITÉS NATIONAUX RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – Triennat 2023-2026

Comités nationaux (5 membres/comité)

Veillez indiquer votre choix en cochant la case appropriée

Comité national de l'action sociopolitique (CNASP)

Comité national de la retraite (CNR)

Comité national de l'environnement (CNEENV)

Comité national des femmes (CNFE)

Comité national des hommes (CNHO)

Identification

Nom et prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Date de la prise de la retraite (JJ-MM-AAAA) :

N° de membre :

Région :

Secteur :

Brève présentation de votre expérience et de votre implication en lien au comité pour lequel vous posez votre candidature.

➤ Avant votre retraite :

➤ Après votre retraite (spécifiez le palier : secteur, région ou national) :

En quelques lignes, expliquez-nous ce que vous pouvez apporter à ce comité et ce qui motive votre mise en candidature :

Date :

Signature :

NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS NATIONAUX RELEVANT DU CA

Veillez noter que ces informations sont partielles. Pour plus de précision, nous vous invitons à communiquer avec votre présidente ou président de secteur ou de région.

➤ **Critères pour siéger sur un comité**

- Être membre en règle de l'Association;
- Être recommandé par les membres du conseil régional;
- Partager la mission et les orientations de l'Association.

➤ **Aptitudes requises**

Le conseil d'administration considère les aptitudes suivantes comme un atout dans le choix des candidatures pour les différents comités :

- Avoir un intérêt marqué pour la thématique abordée par le comité et pour les mandats prioritaires déterminés par le conseil d'administration;
- Avoir une facilité à travailler en équipe;
- Posséder un minimum de connaissances et d'expériences dans les sujets traités par le comité;
- Se familiariser avec la structure politique de l'Association.

➤ **Disponibilité requise**

De septembre à juin, les comités nationaux se réunissent à quelques reprises, en présentiel ou en virtuel.

➤ **Représentation**

Dans leur choix, les membres du conseil d'administration doivent tenir compte de l'intérêt, de l'expérience, des aptitudes, des motifs, des critères pour siéger sur un comité et de l'équilibre entre les régions. Les membres doivent donc être issus de différentes régions et si possible, de différents domaines.

De plus, pour chaque comité, le CA entend mettre à profit l'expérience de certains membres ayant déjà siégé au comité durant un ou des triennats, tout en favorisant la relève en y nommant de nouveaux membres.

➤ **Processus de nomination**

Pour les comités relevant du CA

- Le formulaire dûment rempli et signé est transmis par la personne candidate à la personne présidente sectorielle.
- Une seule candidature retenue par le conseil régional est présentée par la personne présidente régionale au conseil d'administration.
- Les membres du conseil d'administration procèdent à un vote secret. Le choix des membres de chaque comité requiert la majorité des voix.

➤ **Mandat**

- Les membres des comités nationaux sont en fonction pour une période de trois ans. Leur mandat se termine au moment de la nomination des nouveaux membres.
- Il n'y a pas de limite dans le nombre de mandats.